DINOZÉ

Année 2026

N° 2

Les élus vous présentent le

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 2 lundi 19 octobre 2026

Le mot du Maire :

Chers habitants de Dinozé,

L'été 2026, marqué par une chaleur intense, nous rappelle que le climat évolue. Ces épisodes, parfois difficiles pour tous et particulièrement pour nos aînés, appellent à anticiper, à réfléchir sur des solutions de fraîcheur et à nous préparer collectivement aux défis futurs. Je salue votre exemplarité durant les restrictions d'eau : grâce à votre discipline, Dinozé a évité la pénurie, contrairement à d'autres communes qui ont dû faire appel à la solidarité de la CAE. Cette solidarité doit se poursuivre, car l'accès à l'eau pour tous exigera bientôt des décisions collectives aux 133 communes de l'agglomération et des investissements partagés.

Un été riche en enseignements

Contre toute attente, nos massifs fleuris ont résisté malgré l'absence d'arrosage, prouvant que la nature reprend ses droits quand on lui en donne l'opportunité. Une belle leçon pour l'avenir !

Projets en cours : sécuriser et anticiper

La municipalité travaille activement sur plusieurs dossiers majeurs :

- **Vidéosurveillance : L'étude technique est finalisée. Nous déposons désormais des demandes de subventions, déterminantes pour la réalisation de ce projet coûteux mais essentiel à votre sécurité.**
- **Climatisation des écoles : Une réflexion est lancée, mais les subventions, rares et difficiles à obtenir, conditionneront sa faisabilité.**
- **Sécurisation des traversées du village : Avec l'appui de la CAE, nous avançons prudemment sur ce dossier complexe, dont le financement reste un défi. Notre engagement est total pour aboutir.**

Vie quotidienne et civisme

- **Animaux de compagnie : Merci de ramasser les déjections sur l'aire de loisirs, de tenir vos chiens en laisse et de limiter les nuisances sonores (aboiements diurnes/nocturnes), sources de tensions cet été dans plusieurs quartiers.**
- **École : Avec un peu plus de 40 élèves, les conditions d'apprentissage restent optimales. Le Conseil municipal a voté une aide de 3 000 € pour les déplacements scolaires 2026/2027, avec au moins 800 € réservés au voyage de fin d'année.**

Aides aux familles

La commune soutient vos projets :

- **50 % de prise en charge des abonnements de bus pour collégiens et lycéens.**
- **20 € par enfant pour les licences sportives. → Plus de 2 500 € d'aides ont déjà été attribuées en 2025/2026. Renseignez-vous en mairie !**

Moments de convivialité

Le 27 septembre, nous avons eu la joie d'accueillir les nouveau-nés, nouveaux habitants et bacheliers 2026, une belle preuve de la vitalité de notre village ! Le panneau numérique d'information, installé devant la mairie, est désormais opérationnel. Consultez-le régulièrement : il relaie les actualités de la commune, mais aussi celles des associations et entreprises locales (gratuitement).

Agenda des fêtes de fin d'année

- **Dimanche 29 novembre : Repas des aînés (salle de convivialité, avec *La Papillote de Dinozé*).**
- **Vendredi 4 décembre :**
  - **Visite de Saint-Nicolas à l'école et dans les entreprises.**
  - **18h : Défilé du char avec l'association *ABC Rock'n Roll* → Chocolat et vin chaud offerts en mairie après le défilé.**
- **Samedi 12 décembre (matin) : Distribution des colis aux aînés absents au repas.**
- **Dimanche 20 décembre (16h-18h) : Rencontre avec le Père Noël (dépôt des lettres des enfants).**
- **Dimanche 3 janvier 2027 : Vœux de la municipalité (salle de convivialité).**

Votre implication et votre civisme font la force de Dinozé. Ensemble, préparons l'avenir avec sérénité, solidarité et ambition. L'équipe municipale reste à votre écoute pour toutes vos questions ou suggestions.

Pour vous servir, au nom de l'équipe municipale.

Le Maire, Wilfrid GRANDMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

Toutes les délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité (15 voix).

Enfance et scolaire

Convention restauration EHPAD (Résidence Boussac, EHPAD « Anne et Jean-Marie Compas »). Le prix du repas enfant et accompagnant passe de 4,75 € à 4,80 € TTC pour l'année scolaire 2026/2027. Le maire est autorisé à signer l'avenant.

Tarifs de la garderie périscolaire 2026/2027. Les tarifs sont maintenus. Le créneau du soir reste un forfait, sans découpage à la demi-heure.

Créneau	QF inférieur à 800	QF supérieur à 800
Matin, 7h30 – 8h30	1,50 €	1,60 €
Midi, 11h30 – 13h30	2,00 €	2,20 €
Soir, 16h30 – 18h30	1,80 €	2,00 €

Participation communale aux activités de la Ligue de l'enseignement. La commune versera 5 € par journée complète, dans la limite de 30 jours par année scolaire, pour les mercredis et les vacances scolaires (hors Noël).

- Les familles règlent directement la Ligue de l'enseignement.
- La mairie les rembourse chaque trimestre sur présentation de la facture acquittée.
- Ce dispositif remplace la subvention d'équilibre, qui atteignait près de 16 € par jour et par enfant sans que les familles en soient informées. Cette charge n'était plus supportable en l'état pour le budget communal.

Forêt et patrimoine

État d'assiette des coupes ONF 2027. Vente en bloc et sur pied des produits des parcelles suivantes, soit 712 m³ au total.

Achat d'une parcelle boisée sur la commune de Dounoux limitrophe de la forêt de Dinozé. Acquisition, via la SAFER, de la parcelle A 0042 au lieu-dit « La Pierre Torelle » (1 ha 40 a 60 ca), appartenant à un particulier.

- Prix : 3 500 € hors frais de notaire.
- Frais SAFER : 350 € HT, soit 420 € TTC.
- Les frais sont à la charge de Dinozé ; le maire est autorisé à signer les actes.

Convention de mandat de facturation des bois par l'ONF. Le maire est autorisé à signer la nouvelle convention, rendue nécessaire par le passage à la facturation électronique.

Fiscalité et intercommunalité

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (art. 1406 bis du CGI). La taxe est instituée ; le maire notifiera la décision aux services préfectoraux.

Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC). Titulaire : Wilfrid Grandmaire (maire). Suppléant : André Defranoux (1er adjoint).

Adhésion au SMIC des Vosges. Avis favorable à l'adhésion de la commune de Marey (72 habitants).

Vidéoprotection

Demande de subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), programme S. Le conseil autorise le dépôt du dossier sur la plateforme Démarches numériques, avant la date limite du 14 novembre. Il s'engage à autofinancer la part non subventionnée et autorise le maire à signer tout document relatif.

Deux demandes complémentaires de subventions ont été votées : Région Grand Est et DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Éléments évoqués en séance pour un projet de 9 caméras :

Devis :

- environ 44 000 € HT de matériel et de branchements Citéos ;
- environ 23 750 € HT de raccordement fibre, plus 120 € par mois de gestion ;

Subventions espérées :

- Région Grand Est : 1 500 € par caméra raccordée à la fibre soit 13 500 € ;
- Fonds interministériel de la prévention : 50 % si éligibilité retenue (non cumulable avec la DETR).
- DETR (si non intervention FIPD) : directives 2027 non encore parues, la prise en charge des années précédentes était de 50 %.

La réalisation n'est pas encore décidée. Le conseil arbitrera une fois les réponses de financement connues. Pistes étudiées : raccordement radio, moins coûteux.

Report

Boîte aux lettres Papillons (lutte contre les maltraitances faites aux enfants). Le dispositif sera réétudié en 2027. Le conseil souhaite avoir un retour d'expérience sur d'autres communes avant de se prononcer compte tenu du coût non négligeable (rapport coût/nombre d'élèves)

Compte-rendu des décisions du maire (délégation n°15)

Deux déclarations d'intention d'aliéner, transmises par Maître Stéphanie Gourbeyre, notaire à Épinal, n'ont pas donné lieu à préemption. Ce point est une information et ne fait pas l'objet d'un vote.

Propriétaire	Bien	Parcelle	Surface
M. Julien Turck	232 rue Camille Krantz, Dinozé (bâti)	AA 0001	455 m²
M. Joël Lamoise	Rue Camille Krantz (bâti)	AA 146	1 000 m²

Questions et informations diverses

- **Recensement de la population en février 2027 :** recrutement d'un agent recenseur, avec une journée de formation. Le maire a rappelé l'enjeu d'un recensement fiable pour la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Informations

- **Séminaire de la CAE le samedi 21 novembre** au centre des congrès d'Epinal : tous les maires, adjoints et conseillers municipaux de la CAE sont invités à travailler sur le projet de mandat au parc des expositions d'Epinal.

- **Personnel :**
  - Nicolas, agent technique récemment arrivé, donne toute satisfaction.
  - Le remplacement de Michèle notre agent de service à l'école et à la mairie (environ 13 h par semaine, en horaires découpés, pour le ménage) est en cours, vous êtes intéressé(e) ? N'hésitez pas à vous signaler en mairie.

- **Radars pédagogiques :** des vitesses très élevées ont été relevées, jusqu'à environ 160 km/h. La gendarmerie va être relancée pour effectuer des contrôles.

- **Projet de signature de convention avec SOS Urgences Animales Vosges d'Arches**. Cette association en partenariat avec la CAE propose de prendre en charge les animaux en déshérence sur nos territoires (capture, stérilisation, adoption etc.) pour un coût de 400 € forfaitaire annuel avec une remise de 7 % (négociée avec le CAE° soit 372 €). Ces tarifs sont imbattables au regard de ceux pratiqués par la SPA et ce service répond à un réel besoin jusqu'ici non couvert pour une problématique de coût trop élevé. Le maire rappelle qu'il est interdit de nourrir les animaux errants, favorisant le développement des problèmes de prolifération difficiles à contrôler par la suite, engendrant des coûts pour la collectivité.

Suivez l'actualité de Dinozé sur :

Notre site internet
https://dinoze.fr

Notre page Facebook
https://www.facebook.com/DinozeOfficiel

Sur Instagram
https://www.instagram.com/dinoze_officiel/